6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.80 — à ROUBAIX N° 3.29 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mercredi 18 MARS 1908

PROCHAINEMENT
LE SATYRE DE WAGNONVILLE
par Oscar Méténier
GRAND ROMAN RÉGIONAL INÉDIT

POURQUOI
l'Impôt sur le Revenu ?

Le premier résultat du très substantiel débat qui, depuis des semaines, retient l'attention de la Chambre des députés, aura été de mettre en relief l'effort de sincérité et de science fiscales des orateurs qui y ont pris part.

Par eux nombre de points jusqu'alors restés dans l'ombre ont été élucidés, des malentendus regrettables ont été dissipés, le terrain de la discussion a été largement débroussaillé et nettement délimité.

Une question cependant ne semble pas avoir été traitée avec toute l'ampleur qu'elle mérite. Zélateurs et détracteurs de la réforme projetée ne paraissent, ni les uns ni les autres, avoir jeté suffisamment de clarté sur le but que cette réforme poursuit, avoir précisé avec l'énergie nécessaire les fins vers lesquelles elle tend.

C'est pourtant là le point essentiel, culminant du débat. Les questions d'à-côté sont par lui rejetées au second plan.

Car ceux-là seuls qui consentent ces fins doivent accepter la réforme et ceux-là doivent la repousser qui se refusent à les admettre.

Il ne doit y avoir, en pareille matière, ni surprise, ni équivoque : chacun doit savoir où il va, chacun doit pouvoir se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Quel est donc le but poursuivi par les promoteurs de la réforme fiscale ?

Ils veulent deux choses bien distinctes : corriger, d'abord, les inégalités et les injustices de notre système actuel d'impôts ; substituer, ensuite, à cet instrument fiscal vieillot, rigide et à rendement limité que sont nos contributions directes, un impôt sur le revenu, équitable en lui-même, mais surtout plus souple, plus flexible, plus sensible aux fluctuations de la richesse publique et plus capable de fournir, en tout temps, au Trésor les ressources qui peuvent lui faire défaut.

Il n'est pas douteux — il y a unanimité d'avis sur ce point — que les contributions directes actuelles n'ont avec l'équité fiscale que des rapports très distants.

Ce n'est non plus un secret pour personne que, de toutes ces contributions, la foncière non bâtie est celle qui s'écarte le plus d'une honnête proportionnalité.

C'est ainsi, par exemple, que dans une même localité, il lui arrive de demander, à certains propriétaires, vingt pour cent de leurs revenus, et un pour cent seulement à certains autres.

Et si l'on sort des limites de la commune pour envisager l'ensemble du pays, on constate qu'elle prélève moins de un pour cent sur les bénéfices de certains contribuables terriens, et soixante pour cent sur d'autres.

Ces monstrueuses inégalités, que rien ne peut justifier, se répètent d'ailleurs un peu partout.

La contribution personnelle et mobilière ne présente pas de moindres iniquités. Considérée, à tort, comme une sorte d'impôt général bâtard sur le revenu global des contribuables, elle frappe à tort et à travers, sans discernement aucun ; elle passe à côté des favorisés de la fortune sans les atteindre ou les effleure à peine et écrase les autres.

La contribution des portes et fenêtres participe, en les aggravant, à tous les vices de la personnelle mobilière. Condamnée par la loi de 1892, elle traîne lamentablement sa misérable existence, faute d'un fossoyeur pour jeter sur sa tombe toujours ouverte la dernière pelletée de terre.

La patente sans cesse remaniée et revisée, reste quand même la contribution honnie et réprouvée par l'innombrable armée des petits commerçants et petits industriels.

« Sans doute, disent les derniers défenseurs du régime actuel, les critiques dirigées contre les contributions directes sont on ne peut plus fondées ; mais elles sont loin d'être suffisantes pour justifier leur suppression. Elles ont, dans le passé, rendu au pays les services les plus signalés ; elles ont, pendant plus d'un siècle, alimenté nos budgets et assuré leur équilibre. Elles ont des défauts, soit ; des vices profonds, soit encore. Mettons-les à nouveau sur le métier ; améliorons-les, rajeunissons-les, corrigeons-les dans ce qu'elles ont de défectueux, épurons-les, mais n'ayons ni l'ingratitude, ni l'imprudence de les jeter par-dessus bord. »

Comme si les inégalités et les injustices des contributions directes n'étaient pas inhérentes à leur nature même et ne faisaient pas corps avec elles ; comme si, à vouloir les maintenir en les améliorant, on ne devait pas risquer de voir se perpétuer, sous des formes renouvelées, les mêmes inégalités et les mêmes injustices.

Peut-on oublier, d'ailleurs, qu'en bordure des contributions directes il existe, dans notre système d'impositions, toute une série de contributions indirectes et de taxes de consommation, qui ne se satisfont pas, elles, d'être simplement improportionnelles et inégales, mais qui sont, par surcroît, progressives à rebours, qui frappent d'autant plus lourdement les revenus qu'ils sont plus maigres, et qui, légères aux grosses fortunes, écrèchent les moyennes et épuisent les petites bourses.

Et dès lors apparaît l'impérieuse nécessité de substituer aux contributions directes, injustes en elles-mêmes, et, partant, impuissantes à redresser les inégalités des taxes de consommation, un impôt progressif exerçant son action dans un sens diamétralement opposé à celui des contributions indirectes et rétablissant entre les diverses catégories des contribuables l'équilibre fiscal depuis trop longtemps rompu.

Cet impôt sur le revenu devrait, en outre, jouer dans l'avenir, au point de vue de l'alimentation de nos budgets, un rôle auquel ne sauraient prétendre les contributions directes.

Si l'on examine nos budgets à diverses époques, et si l'on s'applique à déterminer les places respectives qu'y occupent les contributions directes et les contributions indirectes, on constate que l'importance de ces dernières grandit avec une rapidité surprenante, tandis que s'accroît avec une lenteur désespérante l'importance des premières.

La part des contributions directes dans les ressources générales du budget de 1870 était de 336 millions ; celle des contributions indirectes était de 711 millions.

Les premières figurent au budget de 1908, pour 512 millions ; les secondes, pour un milliard 712 millions.

Au cours de cette période de trente-huit ans, les contributions directes proprement dites se sont accrues de 176 millions, tandis que les contributions indirectes ont fait un bond formidable de plus d'un milliard.

Un milliard d'impôts nouveaux ou d'impôts augmentés qui ont été prélevés sur la consommation générale et qui sont venus accentuer la progression à rebours des contributions indirectes !

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'étonner de l'accroissement inégal des deux contributions : la tradition constante, dans notre pays, veut que, lorsque le budget a besoin de ressources nouvelles, ce soit toujours à l'impôt indirect qu'elles soient réclamées. C'est ainsi que dans les années qui suivirent la guerre de 1870, plus de cinq cents millions lui furent demandés.

Il en est tout autrement de l'autre côté de la Manche. C'est toujours à l'income-tax qu'incombe, aux heures critiques, la charge de combler, pour partie ou pour tout, les déficits budgétaires.

Durant la guerre de Crimée, le taux de cet impôt fut porté de 7 à 14 deniers par livre ; il fut relevé de 7 à 13 deniers pendant la guerre du Transvaal.

C'est évidemment la bonne méthode ; elle s'impose d'autant plus à nous que nos taxes de consommation ont atteint un étiage qu'elles ne sauraient dépasser sans danger.

En résumé, les contributions directes, génératrices par nature d'injustices et d'inégalités, et limitées étroitement dans leur rendement, doivent céder le pas à une modalité nouvelle d'impôt directement assis sur le revenu, dont le double objectif sera de compenser les iniquités des impôts indirects et de fournir, en temps de crise, au Trésor, par le simple jeu du relèvement permanent ou temporaire de son taux, les ressources qui viendraient à lui manquer.

Ce sont là choses qui doivent clairement être dites et répétées pour la loyauté du débat qui se poursuit devant le pays.

Il faut que l'opinion publique en soit saisie ; il faut surtout que ceux qui ont mission de voter ou de repousser l'impôt sur le revenu n'oublient à aucun moment la lourde responsabilité qu'ils encourent.

A.-E. GAUTHIER.

Hier & Aujourd'hui

LE 18 MARS

Tout s'était effondré.

Paris avait subi stoïquement les deuils, les angoisses, les souffrances, toutes les misères d'un long siège par un hiver particulièrement rigoureux ; ses énergies frémissantes avaient été laissées volontairement inactives par les généraux Trochu et Ducrot.

Aux élections générales du 8 février, Paris donnait mandat à ses élus de poursuivre la guerre à outrance.

L'Assemblée de Bordeaux accepte les conditions du vainqueur : l'indemnité de 5 milliards, l'occupation du tiers du territoire, l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine. L'Assemblée de Versailles conspire contre la République.

Paris, halluciné, se dresse, veut résister seul et se ruer contre les armées du dehors et les ennemis du dedans.

Les forts sont livrés ; les canons ennemis sont braqués sur la ville. Le 1er mars, les Prussiens entrent dans Paris. Le drapeau noir flotte sur les édifices publics : une rage folle étreint tous les cœurs. Les 15 et 16 mars, Thiers veut enlever aux gardes nationaux leurs armes et leurs canons ; le 17 mars, l'insurrection gronde, la colère du peuple est au paroxysme : les généraux Lecomte et Clément Thomas sont fusillés. L'armée quitte Paris, se replie en hâte sur Versailles, abandonnant les forts du Sud, Courbevoie, le Mont-Valérien.

Le 18 mars, la Commune de Paris est proclamée. On sait sa sombre histoire et l'abominable répression.

La Commune a sauvé la République. Les grandes villes étaient hésitantes ; une tentative de conspiration monarchique, et elles se soulevaient, se solidarisaient avec Paris. L'Assemblée de Versailles n'osa pas.

Pourquoi le mouvement révolutionnaire devait-il fatalement échouer ? Le citoyen Dubreuilh expose la cause de son échec en une page de son histoire de la Commune, qui comporte pour le prolétariat un haut enseignement.

« La classe qui s'était emparée du pouvoir et qui se trouvait jetée à la barre, était inapte à assumer la tâche que le destin moqueur lui imposait. Elle manquait presque totalement, même dans son élite et, à plus forte raison dans sa masse, des capacités indispensables. Elle pouvait fournir des combattants et des martyrs en nombre, non des administrateurs et des dirigeants : son pauvre état-major était et s'avoua bien vite insuffisant, quantitativement et qualitativement.

» Imaginez, du reste, cette première difficulté domitée, ce premier obstacle tourné ou surmonté, qu'un autre, infranchissable celui-là, se fut dressé aussitôt. C'est qu'une Révolution, une Révolution sociale moins que toute autre, ne s'improvise pas, ne se commande pas. Il y faut une longue, lente et appropriée préparation ; il faut que la classe qui en est le support et l'agent, soit en mesure de succéder.

» Une minorité audacieuse peut, c'est évident, se substituer dans le gouvernement à une autre minorité, et quelquefois durer, en s'adaptant par transactions au milieu ambiant. Mais, une classe ne se substitue à une autre, n'impose avec son idéal un statut social nouveau, que si elle a acquis les capacités requises pour assurer, au mieux, les fonctions vitales de la collectivité, pourvoir aux besoins essentiels de cette collectivité, plus exactement et plus complètement que la classe qu'elle chasse, élimine ou résorbe.

» Or, en ces jours de mars et de mai 1871, la classe ouvrière, assurément, n'était pas prête pour cette œuvre colossale. La conscience claire n'en était pas en elle. Surtout, elle ne possédait pas, fût-ce en germe, les institutions destinées à remplacer les institutions de l'ordre capitaliste, et à assurer et régler, dans un monde renouvelé, le procès de la production et de l'échange ».

Quel plus tragique exemple de l'inaptitude des révolutions [illegible] peuple, encore « impo », les dirigeants de la C. G. T. ? Mais déjà ils ont à se défendre contre les « braillards » qui, demain, vont les jeter par-dessus bord.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

REGINE

On discourait, entre intimes, sur cette question souvent agitée par les moralistes : Un père, un mari, ont-ils le droit d'influer, soit par un testament, soit par des recommandations suprêmes, sur la destinée sentimentale de leurs enfants ou de leur femme ?

Tout le monde s'accorda pour conclure que le legs d'un cœur est l'un des plus imprudents que puisse oser un être humain, si pures et généreuses que soient ses intentions. Un certain M. Descombes, notaire aux environs de Paris, dit alors :

— J'ai connu, au cours de ma carrière, plusieurs exemples d'une telle imprudence, et je disguade toujours de la commettre ceux de mes clients qui sont disposés à m'écouter. Ceux qui passent outre causent souvent bien du mal. Le cas le plus douloureux où j'aie été mêlé fut celui-ci :

Du temps que j'étais le premier clerc de mon étude actuelle, on me recevait assez volontiers dans la société de notre petite ville, fort provinciale, quoique voisine de Paris. J'aimais à danser. Je jouais convenablement un quadrille, une valse, sur le piano du juge de paix ou de l'ingénieur. J'avais l'entrain de la vingt-cinquième année. Bref, avec les deux cents francs de pension que je recevais de ma famille, avec mon métier monotone, mes amis sans faste et l'ambition modeste de remplacer un jour Me Gobin dans son fauteuil de moleskine, j'étais parfaitement heureux.

Un jeune clerc sans fortune s'intéresse aux jeunes filles à marier. Elles étaient nombreuses dans notre société. Il y en avait de riches. Il y en avait d'aimables. Il y en avait même de jolies.

Je n'eus pas besoin de danser beaucoup de cotillons pour m'apercevoir que le sort équitable avait rarement réuni ces trois attributs sur une même tête, brune ou blonde. J'étais un garçon raisonnable. Je fus poli avec toutes, mais j'évitai de regarder de trop près les très jolis yeux. Je fis choix d'une petite personne qu'on ne se disputait point parce qu'elle était timide et sans beauté. Quand je l'épousai, cinq ans plus tard, elle m'apporta en dot le fauteuil de Me Gobin ; et je fus parfaitement heureux avec elle pendant dix-sept années, trop courtes...

M. Descombes donna, comme il convenait, un instant de méditation recueillie au souvenir qu'il venait d'évoquer. Puisi, il reprit son histoire.

— Mon meilleur camarade, Huvelin, commis principal des contributions directes, fut moins sage que moi. Pauvre lui-même, il se toqua de la moins fortunée de nos valseuses : une demoiselle Oégine de Pillière, fille d'un capitaine d'infanterie retraité après la guerre. Le capitaine de Pillière était veuf : sa fille, utilisant les modestes ressources de la pension de retraite et de la pension du légionnaire, tenait la maison avec une admirable économie. Ajoutez que Régine était une brune ravissante, qu'Huvelin, joli garçon lui-même, lui déplaisait si peu qu'elle avait déjà, pour lui, refusé un assez beau parti : le jeune Coubert, fils d'un notable industriel de la localité... Cela, bien entendu, au grand ennui de M. de Pillière.

Vous commencez, n'est-ce pas, à entrevoir le nœud de ce petit drame provincial ? M. de Pillière eut à soixante-cinq ans une première attaque d'apoplexie qui le laissa paralysé du bras droit, quoique toujours maître de sa raison. Régine le soigna avec un dévouement passionné ; mais, sept mois plus tard, une seconde attaque emporta le malade.

Il laissait sa fille sans ressources. Le testament trouvé dans son portefeuille exprimait l'anxiété que lui causait l'avenir de cette enfant. Il la recommandait à un de ses amis, haut fonctionnaire de l'état-major général. Il terminait par ces mots :

« Si ma chère fille Régine veut que je dorme tranquille dans ma tombe, je la prie de revenir sur sa première décision et d'épouser M. François Coubert, qui l'aime sincèrement... »

Régine fut héroïque. Elle déclara à Huvelin qu'il n'avait plus rien à espérer d'elle ; elle épousa François Coubert ; ce fut moi, je m'en souviens, qui rédigeai la minute du contrat. J'avais, à cette époque, le cœur si sensible, que je laissai tomber une larme au beau milieu de la feuille ; ce qui me valut une réprimande sévère de Me Gobin.

Régine devint Mme Coubert. Elle fut riche. Elle eut des enfants. Ce Coubert était, au fond, un brave homme ; il la traita bien. Pourtant Régine ne fut pas heureuse. Je le sus, parce que, Huvelin, ayant quitté le pays et l'administration, elle reporta sur moi, son plus cher ami, un peu de l'affection qu'elle gardait à l'absent. Pendant les vingt années que durèrent mes rapports avec Mme Coubert, j'appris à connaître cette vérité singulière : qu'une femme vraiment honnête peut observer à la fois deux fidélités contradictoires, qui semblent s'exclure. Régine fut parfaitement fidèle à son mari ; mais elle ne reprit jamais à Huvelin ce que, jadis, elle lui avait donné de son cœur. Coubert, qui le savait, n'en souffrait guère ; c'était un joyeux viveur qui ne se perdait pas dans les abstractions sentimentales. Que sa femme fût appétissante, ménagère, et respectât l'honneur du foyer, il n'en souhaitait pas davantage. Mais Régine ne se consola pas. La blessure que son jeune amour avait reçue ne se ferma jamais ; et je crois, pour ma part, que cette blessure fut la cause lointaine de la maladie nerveuse à laquelle elle succomba prématurément, au moment de la crise de l'âge.

L'aventure que je vous conte, poursuivit le notaire, est jusqu'ici celle de bien des femmes, et je pourrais vous en conter dix autres semblables dont je fus le témoin ou le confident. Mais celle de Régine eut un dénouement, ou plutôt un épilogue vraiment romanesque.

Quand la pauvre femme eut goûté enfin le suprême repos, j'aidai son mari à mettre en ordre ses papiers intimes. Nous ne trouvâmes, heureusement, aucune trace écrite des souffrances morales qu'elle avait endurées. Le secret en demeura entre elle et moi. Nous constatâmes avec émotion qu'elle avait gardé pieusement tous les menus objets qui lui venaient de son père, jusqu'aux cours de l'école de Saint-Cyr, que M. de Pillière feuilletait volontiers dans ses derniers mois de maladie. Or, voilà qu'en ouvrant machinalement l'un des cahiers, j'y trouvais une feuille de papier à lettre, toute jaunie, sur laquelle étaient tracés ces mots, d'une écriture gauche et « Sous la menace de la mort qui m'a déjà à moitié terrassé, je ne me sens pas le droit de disposer du cœur de mon enfant. J'annule la dernière disposition de mon testament du 18 janvier. Régine se mariera dans ses goûts ».

L'écriture, je vous le disais, était celle d'un enfant qui apprend... précisément l'écriture du capitaine lorsque, dans l'intervalle de ses deux attaques, il s'exerçait à tracer des caractères de la main gauche.

Régine avait-elle connu trop tard cette rétractation de son père ? Elle ne m'en avait jamais parlé : et j'incline à croire, en effet, qu'elle l'ignora toujours. Il est probable que le papier resta insoupçonné dans le cahier où il avait été laissé. Régine gardait fidèlement les reliques paternelles ; mais il n'y avait aucune apparence qu'elle eût jamais feuilleté un cours de géométrie descriptive.

Ainsi, la vie de cette charmante femme avait été brisée par l'observation scrupuleuse d'une volonté dernière — que dis-je ? — d'une fausse expression de volonté dernière !...

Régine avait voué son existence à la vénération d'une erreur !

J'avoue que je fus atterré de ma découverte. M. Coubert s'aperçut de mon émoi. Il me fut impossible de l'empêcher de lire le papier...

Il mit quelque temps à comprendre. Et, quand il eut compris, savez-vous ce qu'il me dit, ce mari, en pleurant, du reste, car son deuil était sincère :

— Quel bonheur, mon ami, quel bonheur que Régine n'ait pas trouvé ce papier avant le jour de notre mariage !...

Marcel PREVOST.

PROCHAINEMENT
Le Satyre de Wagnonville
par OSCAR MÉTÉNIER
GRAND ROMAN RÉGIONAL INÉDIT

ECHOS

LES FREGATAS

« Le Marocain apprécie les navires à leurs seules dimensions : les grands sont seuls redoutables mais les petits « fregatas » ne lui disent pas grand'chose — car les sujets d'Ab-el-Aziz donnent à tous les navires de guerre le nom générique de « fregatas ». — Le transport *Vinh-Long* produisait donc plus d'effet sur les indigènes que tel petit croiseur bien armé considéré avec dédain.

Le jour où ils virent arriver la *Jeanne-d'Arc*, les Marocains regardèrent curieusement les deux groupes de trois cheminées qui caractérisent ce croiseur cuirassé et alignèrent de l'oeil d'un air entendu : ils avaient compris le subterfuge !

« Les Français nous croient bien bêtes ! expliqua l'un d'eux. Pour nous faire peur, ils ont collé deux bateaux ensemble. »

Et, groupés sur les quais, ils haussèrent tous les épaules sous leurs grands burnous blancs. L'arrivée de la *Nive* leur inspira en revanche une vive frayeur.

BERANGER ANTIALCOOLIQUE

On vient de découvrir que Gœthe, d'actualité grâce à tous nos *Faust* du boulevard, cherchait souvent une inspiration dans le vin blanc.

Béranger n'avait pas la même manière de s'entraîner au travail.

Il ne buvait que de l'eau claire, et l'on raconte qu'en dînant, un jour, chez Alexandre Dumas, le fils de ce dernier dit tout à coup au célèbre chansonnier :

— Ah çà, monsieur Béranger, où donc cherchez-vous tout le vin que vous mettez dans vos chansons ?

— A la fontaine du coin, mon garçon, répondit le chansonnier, et je te conseille d'en faire autant.

La Révolution en Haïti

Les massacres continuent à Port-au-Prince. — Le Gouvernement du Président Nord Alexis avoue 27 exécutions sommaires au lieu de 12. — Il s'agit assure-t-on d'un complot Firministe. — Les réfugiés aux légations française et allemande menacés.

Les troubles de Haïti ont, brusquement, pris à la fois une allure tragique et une grave importance internationale.

Nos dépêches ont, hier fixé la situation : depuis un mois, le président Nord-Alexis réclamait à notre légation à Port-au-Prince et à notre agence consulaire aux Gonaïves des réfugiés politiques que, suivant un principe traditionnel, nos représentants refusaient de livrer. M. Sannon, avait d'ailleurs cru prudent ces jours-ci de rejoindre les réfugiés dans leur asile. Il avait été remplacé par le ministre d'Haïti à Saint-Domingue, M. Borno, dont les légations escomptaient déjà la bonne volonté. Mais, dans une de ces crises de folie rouge qu'ont subies tous les déportés noirs, le président Nord-Alexis fait brusquement arrêter et fusiller sans jugement une trentaine d'adversaires politiques qui n'ont pas eu la prudence de se réfugier à l'abri des pavillons étrangers. Pareille exécution avait eu lieu déjà il y a deux mois et avait soulevé les protestations légitimes des représentants des puissances. Cette fois l'affaire est singulièrement compliquée par les menaces publiques du président Nord-Alexis contre notre pavillon : sous prétexte de se faire livrer les réfugiés, le président a fait investir et peut-être attaquer notre agence consulaire des Gonaïves ; on peut même craindre que notre légation, comme aussi d'ailleurs la légation allemande, ne soient pas moins respectées.

Les mesures à prendre sont si clairement dictées par les faits qu'aucune difficulté, même équivoque, ne devrait surgir. La France, comme toutes les puissances responsables d'intérêts nationaux en Haïti, doit assurer par les seuls moyens efficaces le respect de son pavillon et la sauvegarde de ses biens. Les ordres envoyés, de Paris et de Berlin, aux stationnaires français et allemands des Antilles définissent suffisamment cette intervention nécessaire et limitée. Hier soir, à la Chambre des Communes, M. Asquith a annoncé l'envoi immédiat d'une force navale sérieuse et l'éventuelle concentration dans les eaux haïtiennes d'une escadre entière.

Mais, du côté des Etats-Unis, l'affaire est moins nette. Seuls les Américains sont actuellement représentés à Port-au-Prince par un navire de guerre : et ce serait leur faire injure que douter de l'énergie avec laquelle ils veilleront à la protection des Européens. Quant à la situation intérieure, en Haïti, les Etats-Unis ont pratiqué ces temps derniers une assez singulière politique d'abstraction qui prépare en fait une intervention décisive : aussi leurs agents diplomatiques et consulaires ont reçu l'ordre de refuser le droit d'asile toléré par les puissances et ont à l'occasion soutenu effectivement le gouvernement en lui livrant des réfugiés. Il est entendu que, devant les massacres actuels, l'attitude américaine changera, — et sans doute du tout au tout. L'inorganique république haïtienne est visiblement vouée au protectorat américain. Il s'agit de savoir quand et comment surgira ce protectorat, et si la sanglante occasion d'aujourd'hui est bien opportune en l'état présent des affaires d'Asie et d'Europe. Il est, en tout cas, rassurant d'enregistrer l'accord complet où la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne réagissent contre le fanatisme tragique d'un nouveau Soulouque.

Nouveaux massacres
VINGT-SEPT MORTS
ON A FUSILLE PENDANT TOUTE UNE NUIT.

Washington, 17 mars. — Les dernières dépêches reçues de Port-au-Prince signalent une situation plus grave encore.

Ce n'est pas douze, mais VINGT-SEPT MEMBRES de l'opposition qui ont été fusillés sans jugement.

Le nouveau ministre de l'intérieur, général Lecomte, déclare ouvertement qu'il veut régner par la terreur et que les exécutions vont continuer.

Dans toute la nuit du 15 au 16, on a entendu la fusillade, et il est certain que de nombreuses exécutions ont eu lieu.

La canonnière américaine « Eagle » est à Port-au-Prince : grâce à sa présence, les Européens sont à peu près respectés. Mais cette force navale est tout à fait insuffisante.

On n'a pas de nouvelles des Gonaïves, où l'agence consulaire de France est entourée de soldats hostiles. On espère toutefois que l'agent français, M. Lancelot, qui est très populaire et fait preuve d'une énergie remarquable, empêchera le massacre des réfugiés.

L'Amirauté mobilise une division à destination de Port-au-Prince et des ports.

L'action franco-allemande
ENVOI DE CROISEURS AUX GONAIVES ET A PORT-AU-PRINCE

Berlin, 17 mars. — M. de Schoen a communiqué à M. Jules Cambon les dépêches qu'il recevait de son agent à Port-au-Prince, dépêches confirmant la gravité de la situation. M. de Schoen a annoncé en même temps à notre ambassadeur que le croiseur « Bremen » était dirigé d'urgence sur Port-au-Prince, où les représentants de la France et de l'Allemagne s'entendraient pour le rétablissement de l'ordre.

Le « Bremen » a dû quitter la Jamaïque ce matin.

Le croiseur « D'Estrées » a reçu, à Santiago-de-Cuba, l'ordre d'appareiller d'urgence pour les Gonaïves.

Le « D'Estrées » sera au plus tard demain mercredi aux Gonaïves.

Les réfugiés à la légation de France

New-York, 17 mars. — On mande de Port-au-Prince au « New-York-Herald » que toutes les personnes exécutées dimanche sont des nègres.

Le général Nedreau, commandant les forts de Port-au-Prince et le président de la cour sont parmi les réfugiés à la légation de France. Ils ont refusé d'en sortir, malgré les assurances du gouvernement qu'ils ne seront pas inquiétés.

Une note américaine

Washington, 17 mars. — Les nouvelles d'Haïti causent une vive émotion ; on se préoccupe surtout de leur répercussion européenne et le bruit a couru un instant que l'Allemagne voulait déclarer la guerre à la République haïtienne.

M. Jusserand a eu une longue entrevue avec M. Root qui lui a communiqué toutes les informations reçues de Port-au-Prince et exposé le point de vue américain : les Etats-Unis se trouvent à l'égard de la République noire dans une situation spéciale qui ne leur permet pas de partager complètement les manières de voir des puissances européennes, surtout quand celles-ci protègent des révolutionnaires. M. Root a d'ailleurs ajouté qu'ils déplorait les troubles actuels et que les navires américains protégeraient de tout leur pouvoir les Européens. Le croiseur « Des-Moines » et la canonnière « Marietta » ont reçu l'ordre de rejoindre l'« Eagle » dans les eaux haïtiennes.

Le complot du général Firmin

Le général Firmin accusé d'avoir fomenté la révolution. — Ses partisans sont exécutés sans jugement.

New-York, 17 mars. — Une déclaration officielle dit que le gouvernement possède la preuve que le général Firmin, qui fut l'instigateur de la récente révolution, laquelle ne réussit pas, et qui s'était réfugié au consulat français aux Gonaïves, a organisé par correspondance la nouvelle insurrection.

Le gouvernement a décidé d'arrêter les principaux conspirateurs dont l'objet était, dit-il, de renverser le gouvernement et d'assassiner le président.

Tous les conspirateurs capturés en possession d'armes sont exécutés sommairement.

Une proclamation du président Nord

La conduite sommaire du gouvernement envers les personnes incriminées de conspiration cause une grande inquiétude. On ignore encore quelles sont les intentions du gouvernement et jusqu'où s'étendra le mouvement révolutionnaire.

La ville est calme. Le président Nord, dans une proclamation, félicite la population pour le calme dont elle a fait preuve. Il assure et promet que l'ordre régnera ainsi que la sécurité. Le gouvernement sera maintenu.

Le président Nord a déclaré, dans une interview, qu'il était décidé à obtenir la paix et qu'il ne permettrait pas aux révolutionnaires d'interrompre son travail de pacification du pays.

Le Président Nord-Alexis

Le président de la République haïtienne, le général Nord-Alexis, est âgé de quatre-vingt-huit ans. Ses familiers prétendent que, malgré les années, le président est resté très vigoureux de corps et d'esprit. Il a fait toute sa carrière dans les troupes haïtiennes, où il s'engageait à dix-neuf ans comme simple soldat. Il était, en 1843, officier de gendarmerie, chef d'escadron deux ans plus tard, aide-de-camp du président d'Haïti, adjudant de place au cap haïtien ; il recevait, en 1847, les premiers ordres de noblesse.

Pendant la révolution de 1865, il défendit avec Salnave le cap haïtien ; en 1868, il devenait ministre de la guerre, sous la présidence Saint-Marc. Depuis lors, il fut mêlé fort activement à tous les événements politiques et militaires qui survinrent dans la République haïtienne. Il se présenta au moins une dizaine de fois à la présidence sans pouvoir parvenir à la magistrature suprême. Enfin il réussissait, il y a deux ans, à se faire proclamer président par un Parlement à sa dévotion ; il était élu par 102 voix sur 115 votants.

En prenant le pouvoir, il avait tracé ainsi la politique que devait suivre son gouvernement : « Il faut demeurer en paix, pour conserver l'indépendance du pays, pour le faire prospérer, pour se développer et pour prendre enfin notre place parmi les nations civilisées. »

Mais le président Nord-Alexis n'a pas tenu sa promesse : depuis son arrivée à la magistrature suprême, les troubles ont, en Haïti, succédé aux troubles pour aboutir au règne de terreur qui, depuis huit jours, sévit là-bas.

L'impôt sur le revenu
DEVANT LA CHAMBRE

Paris, 17 mars. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

M. CAILLAUX dépose un projet relatif à la fixation de la taxe de fabrication des alcools qui est renvoyé à la commission du budget.

Puis la Chambre passe à la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

LA PROPRIETE NON BATIE

La question des remises et des déductions

Le Président rappelle que la Chambre a adopté les deux premiers paragraphes de l'article 12.

M. Malvy, rapporteur, donne lecture du